

CORÉE DU SUD

La commission des droits humains doit être indépendante

Index AI : ASA 25/14/99

Déclaration publique

Amnesty International a souligné aujourd'hui (jeudi 18 février 1999) que, pour être efficace, la commission des droits humains que le gouvernement prévoit de créer devrait être pleinement indépendante du ministère de la Justice et des autres services gouvernementaux.

L'Organisation est vivement préoccupée par les graves insuffisances du projet de loi élaboré par le ministère de la Justice, qui risque de donner naissance à une commission faible et manquant d'indépendance.

Le gouvernement propose d'établir une commission ayant le statut de « personne morale » mais, aux termes de la législation sud-coréenne, cette disposition aurait pour effet de la placer sous le contrôle du ministère de la Justice. Les instances chargées de l'application des lois, souvent responsables de violations des droits fondamentaux, dépendent elles aussi du ministère de la Justice et, dans ces conditions, la commission ne pourrait pas mener d'enquêtes indépendantes et impartiales.

Amnesty International affirme de nouveau sa ferme opposition à la création de cette commission non conforme aux normes internationales. Elle appelle le gouvernement à suivre l'avis des groupes sud-coréens de défense des droits humains lorsqu'ils suggèrent de faire de cette commission un organisme public indépendant.

L'Organisation considère que les déclarations récentes des autorités sud-coréennes selon lesquelles des « experts internationaux en matière de droits humains » appuieraient le projet de loi sont trompeuses. Elle appelle le gouvernement à modifier son projet pour le rendre conforme aux normes internationales. Elles devraient le soumettre à des spécialistes des droits fondamentaux, sud-coréens et internationaux, pour qu'ils l'étudient et formulent leurs observations. Pour Amnesty International, l'établissement d'une telle commission ne doit en effet pas être précipité et il faut prendre le temps d'organiser un véritable débat public sur cette loi.

Complément d'information

En octobre 1998, Amnesty International avait écrit au président Kim Dae-jung et au ministre de la Justice Park Sang-cheon pour leur faire part de son inquiétude à propos du projet de loi portant création d'une commission des droits humains. Un nouveau texte qui ne comportait pas de modification significative a été rendu public en novembre. L'Organisation craint que, sous sa forme actuelle, le projet de loi ne donne naissance à une commission dont les pouvoirs d'enquête seraient insuffisants et ne porteraient que sur un nombre limité de violations l